



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

<p>DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES</p> <p>****</p> <p>Bureau des affaires juridiques et du contentieux</p>	<p><b>ARRÊTÉ n° HC / 554 / DIRAJ / BAJC / du 29 AOÛT 2019</b></p> <p>portant modification de l'arrêté n° HC/269/DIRAJ/BAJC/ du 06 mai 2019 fixant la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite*

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, et notamment ses articles 27, 28 et 73 ;
- VU le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n° 2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 1093/DIPAC du 5 juillet 2012 modifié portant création d'une commission administrative paritaire transitoire dans l'attente de la constitution du collège électoral visé à l'article 44 du décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 ;
- VU l'arrêté n° HC/269/DIRAJBAJC du 6 mai 2019 fixant la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics ;
- VU les courriers n°126/statut/Km/lb du 4 avril 2019, n°334/statut/Km/lb du 24 juillet 2019 et n°360/statut/Km/lb du 14 août 2019 du centre de gestion de formation concernant la date de scrutin des élections des commissions administratives paritaires ;
- SUR proposition du secrétaire général du haut-commissariat ;

**A R R Ê T E**

**Article 1er :** L'article 1 de l'arrêté n° HC/269/DIRAJ/BAJC/ du 06 mai 2019 est modifié comme suit :

*La date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs est fixée au 28 janvier 2020.*

**Article 2 :** Le secrétaire général du haut-commissariat et le président du centre de gestion et de formation des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la Polynésie française.

The seal is circular with a double border. The outer border contains the text 'HAUT-COMMISSARIAT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE' at the top and 'Polynésie Française' at the bottom. The inner border contains 'République Française' and 'H.C. 09'. In the center is a stylized map of the French Polynesia archipelago.  
Le Haut-Commissaire  
*Dominique Sorain*  
Dominique SORAIN